

Henri PONS

Marseille, le **15 AVR. 2019**

Conseiller Départemental
Délégué à l'Aménagement du Territoire hors Marseille et à
la Mobilité

*Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Maire d'Eyguières*

Monsieur Nicolas ISNARD
Président du Territoire du Pays Salonais
Territoire du Pays Salonais
281 Bd Maréchal Foch
BP 274
13666 SALON DE PROVENCE

Monsieur le Président,

Vous avez consulté le Département sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence. Ce projet de modification doit permettre la réalisation des aménagements routiers et le stationnement lié à la construction future du collège. Il appelle les remarques suivantes :

Le plan de zonage modifié figurant en page 10 de la note de présentation fait bien apparaître le long de la route départementale RD15 le recul de 40 m au droit du projet de collège. On ne retrouve pas cependant cette mention explicite de 40 m sur les planches 4.2.3 et 4.2.6 et pas davantage en article 3 du règlement de la zone 1AU2, ce qu'il faut regretter puisqu'il s'agit là des documents opposables. Concernant le futur giratoire sur la RD15, situé au nord de la ville, il semblerait là encore qu'il n'y ait pas d'ER correspondant sur les plans. Il conviendrait de faire figurer un ER dont l'objet serait ce giratoire pour la desserte du collège.

Par ailleurs, la note de présentation présente une erreur matérielle en page 15, reproduite dans le règlement au 6^{ème} item de l'article B1 en page 25 : il faudrait noter "article B2" et non pas "article J2".

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri PONS

